

Convention de partenariat
Entre le PNR du Luberon et
Asters-Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (74)
Mises à jour et développements du module Zones humides de Geonature
Année 2025

Entre,

Le Parc naturel régional du Luberon,
dont le siège est situé 60 place Jean Jaurès 84400 APT
identifié sous le numéro SIRET : 258 402 346 000 13,
représenté par sa présidente, Madame Dominique SANTONI,

Dénommé ci-après « PNR du Luberon » ;

Et

ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, association loi de 1901
dont le siège est situé au 60 Avenue de Novel, 74000 ANNECY,
identifié sous le numéro SIRET : 326 356 177 001 79,
représenté par son président, Monsieur Emmanuel MICHAU, dûment habilité aux fins des présentes et faisant
élection de domicile au dit siège.

Dénommé ci-après « Asters-CEN74 »

Collectivement dénommés « les parties »

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Asters-CEN74 est une association créée en 1982, régie par la loi de 1901, dont l'objet est de développer la connaissance, la préservation et la gestion des espaces naturels et des espèces ainsi que l'information et la sensibilisation du public. Expert départemental, il apporte un soutien technique à l'Etat et aux collectivités territoriales en général, sur les diagnostics environnementaux et la gestion des espaces naturels. Opérateur technique de l'inventaire départemental des zones humides pour le compte de l'Etat, Asters-CEN74 travaille depuis de nombreuses années pour la connaissance et la conservation de ces milieux.

Conscient des compétences acquises par Asters-CEN74 sur les zones humides de l'Acqueduc de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse lui a confié une mission d'animation territoriale et d'appui aux collectivités sur ces milieux afin qu'ils soient mieux pris en compte au niveau local. Le conservatoire s'est également donné pour mission de faire émerger des projets en faveur des zones humides.

Plusieurs conventions ont été signées à ce jour entre Asters-CEN74 et les Communes ou EPCI pour la gestion de leurs espaces naturels. Asters-CEN74 a également des compétences en matière foncière (animation foncière, acquisitions, convention d'usage). Il gère un certain nombre de sites naturels, notamment les 22000 ha de réserves naturelles de Haute-Savoie. Il organise des chantiers de restauration et d'entretien de sites, ainsi que des formations relatives à la gestion des milieux naturels notamment auprès d'établissements d'enseignement rural et agricole.

Le PNR du Luberon a pour vocation générale de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire dans le respect des objectifs de sa charte constitutive. Il centralise et valorise l'ensemble des données produites sur son territoire dans le Système d'Information Territorial (S.I.T) des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur (<https://geo.pnrsud.fr/>). Le PNR du Luberon y a développé en 2012 une application spécifique « zones humides » qui permet à tous, professionnels et citoyens, de consulter l'inventaire des milieux humides. Elle est un outil d'aide à la décision pour les collectivités publiques, les gestionnaires d'espaces naturels et de milieux aquatiques. Transposée aujourd'hui dans l'environnement Geonature, cette base de données « zones humides » est devenue la plateforme régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur centralisant l'ensemble des inventaires. Le PNR du Luberon en est l'administrateur en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces naturels de PACA qui en assure l'animation régionale.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Geonature est un logiciel open source qui permet de saisir, gérer, consulter, analyser, exporter et diffuser des données en faune et flore. Développé par les parcs nationaux français, ce système d'information dédié à la biodiversité comprend un ensemble d'outils développés et disponibles sous licence libre. La cohérence de l'ensemble est organisée par le Parc national des Ecrins.

Un module spécifique dédié aux zones humides a été développé sous l'impulsion du PNR du Luberon pour le compte du Système d'Information Territorial des Parcs naturels de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Asters-CEN74 utilise cet outil depuis 2023 comme base de données pour l'inventaire départemental des zones humides de Haute-Savoie.

L'objet de la présente convention est d'apporter un appui aux financements des actions pilotées par le PNR du Luberon sur le module Zones Humides de Geonature :

- Garantir le maintien opérationnel de l'outil à travers les mises à jour ;
- Développer de nouvelles fonctionnalités pour mieux répondre aux attentes des gestionnaires et utilisateurs du module ou de son atlas.

Les engagements des parties sont décrits dans l'article 3.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET - DUREE

2.1. Prise d'effet de la convention

La présente convention prendra effet à sa date de signature.

2.2. Durée de la convention

La convention prend fin au 30 avril 2025.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS TECHNIQUES DES PARTIES

3.1. Engagement conjoint des parties

Les deux parties s'engagent à :

- Communiquer de façon commune et régulière sur l'avancée des développements du module Zones Humides ainsi que sur les mises à jour de l'outil ;
- Mettre tout en œuvre pour réaliser les actions prévues ;
- Travailler dans une logique de mutualisation des moyens et de coopération.

3.2. Engagement d'Asters – CEN74

Asters – CEN 74 s'engage à :

- Respecter les engagements financiers tels que présentés à l'article 4 ;
- Participer aux échanges et accompagner les choix et décisions pour les développements à réaliser sur l'outil.

3.3. Engagement du PNR du Luberon

Le PNR du Luberon s'engage à :

- Piloter la mise en œuvre des mises à jour et les développements du module Zones Humides de Géonature en lien avec la communauté Geonature ;

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTIES

Asters-CEN74 s'engage à verser au PNR du Luberon la somme de 20 000 € correspondant au budget ci-dessous.

Budget 2024 - 2025	
Temps de travail du PNR du Luberon	3 000 €
Prestation de mises à jour et de développement de l'outil	17 000 €
Total	20 000 €

ARTICLE 5 - CONDITIONS GENERALES ET MODALITES D'EXECUTION

5.1 : Financement pour la mise en œuvre de la présente convention

Le financement d'Asters-CEN74, soit 20 000 €, sera versée à la signature de la convention.

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte identifié sur le RIB ci-après, après émission d'un titre de recette par le Parc naturel régional du Luberon :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES – TRESORERIE DE PERTUIS
210 rue Gernelle 84121 PERTUIS (n°codique 084 015)

Domiciliation : BANQUE DE FRANCE 1 rue Vrillère 75001 PARIS

Identification nationale :

RIB		
Code banque	Code guichet	N° compte
30001	00169	D8400000000 - 66

Identification internationale:

IBAN							BIC associé
ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	ZONE 5	ZONE 6	ZONE 7	
FR11	3000	1001	69D8	4000	0000	066	BDFEFRPPCCT

5.2 : Modification

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

5.3 : Litiges et contentieux

Les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable de tout litige relatif à l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS COMPTABLES D'ASTERS-CEN74

Asters-CEN74 tient une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations et respecte la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Par ailleurs, l'association fait procéder chaque année à un contrôle exercé par un Commissaire aux Comptes et s'engage à transmettre les comptes certifiés par celui-ci sur demande.

ARTICLE 7 - SUIVI DE LA CONVENTION

Les référents de la présente convention sont les suivants :

- Pour Asters-CEN74 :
 - Référent technique : Jules Grillot, Chargée de mission SIG ;
tél. 06 58 99 52 54 ; email jules.grillot@cen-haute-savoie.org
et Aurore Sterckeman, Chargée de mission zones humides ;
tél. 06 58 99 55 50 ; email aurore.sterckeman@cen-haute-savoie.org
 - Référente administrative et financière : Christèle Doro, Secrétaire générale ;
tél. 04 50 66 47 58 ; email christele.doro@cen-haute-savoie.org
- Pour le PNR du Luberon :
 - Référent technique : Arnoul Hamel, Responsable SI Luberon, animateur SIT inter-parc ;
Tél : 04.90.04.42.30 ; email arnoul.hamel@parcduluberon.fr
Et Jérôme Brichard, chargé de mission zones humides ;
Tél 06.76.85.33.45 ; email jerome.brichard@parcduluberon.fr
 - Référent administratif et financier : Jérémy Texier Responsable du Pôle affaires générales
Tel 04.90.04.42.03 ; email jeremy.texier@parcduluberon.fr

Fait en deux exemplaires originaux,

A
Le

A Annecy
Le

Pour le PNR du Luberon,
La Présidente, Dominique SANTONI

Pour Asters-CEN74,
Le Président, Emmanuel MICHAU